

Avis aux locateurs (2012)

*****Le responsable de la location doit absolument rencontrer le surveillant des lieux dès son arrivée au centre afin de se présenter et de vérifier les termes du contrat. Merci.**

Heure d'arrivée

Le surveillant arrivera à l'heure indiqué sur le contrat. Si vous avez besoin d'arriver plus tôt que vos invités pour préparer la salle, veuillez nous en faire part afin de l'indiquer sur le contrat.

Heure de départ

Le surveillant est responsable de fermer la salle à l'heure inscrite sur le contrat. En tant que responsable de la location, vous avez le devoir d'avertir vos invités afin que tous coopèrent. Selon l'occupation des lieux (nombre de tables et de chaises déployées, nombre d'invités), prévoyez un délai raisonnable pour prévenir vos invités de la fin de l'activité afin que la salle soit libérée à l'heure inscrite sur le contrat. Veuillez noter que tous les activités devront cesser pour 3 h AM, salle libérée inclusivement.

Location de salle

Prenez note qu'en louant la salle A ou la salle B ou la salle de réunion, vous avez accès à d'autres commodités du Centre communautaire :

- les toilettes
- le vestiaire
- la cuisine annexée à votre salle (cuisine A ou B ou cuisinette dans la salle de réunion)
- les tables et les chaises nécessaires à votre activité
 - Tables grises de 3 pieds X 3 pieds (4 personnes)
 - Tables brunes en bois de 5 pieds X 2 ½ pieds (6 personnes)
 - Tables grises en bois de 7 pieds 8 pouces X 2 ½ pieds (8 personnes)
 - Tables en bois naturel de 8 pieds X 2 pieds (8 personnes)
 - Chaises vertes ou noires

Les portes des salles doivent être maintenues fermées pendant toute la durée de la location par respect pour les autres locateurs et les résidences avoisinantes. La surveillance des enfants est obligatoire en tout temps.

Pour avoir accès à la salle de réunion et la salle de billard, vous devez en avoir fait la demande sur le contrat. La location de ces salles engendrent d'autres frais qui doivent être inscrits sur le contrat.

*****Patinoire :** La patinoire n'est pas disponible en dehors des heures d'ouvertures (13h à 21h) pour une question de sécurité et de bon voisinage.

Internet WI-FI

Notre centre communautaire offre un réseau sans fil sur lequel vous pouvez vous brancher gratuitement en tout temps. Il s'agit d'ouvrir la page internet www.zapmonteregie.org/ et de se créer un compte (gratuit). Une fois votre inscription complétée, vous pourrez vous brancher à n'importe quelle borne WI-FI existante en Montérégie.

Décorations et affichages

Veillez noter qu'il est interdit d'afficher des images, des affiches et/ou des décorations sur les murs et le plafond du Centre communautaire Bourg-Joli. Nous vous invitons plutôt à décorer les tables pour compléter votre décor (n'oubliez pas vos nappes!!!).

Équipements

Prenez note qu'en louant la salle A ou la salle B ou la salle de réunion, vous pouvez louer de l'équipement supplémentaire. Le surveillant se fera un plaisir de vous l'installer. Tous matériels endommagés seront à la charge du locateur. Voici la liste du matériel disponible :

- | | | | |
|-----------------------------|-----------|-------------|-----------|
| • Système de son (et micro) | 20\$/jour | • TV et DVD | 15\$/jour |
| • Projecteur | 30\$/jour | • Brûleur | 10\$/jour |
| • Scène | 15\$/jour | • Chaudron | 5\$/jour |

Détecteur de fumée et de chaleur

Afin de ne pas déclencher de fausses alarmes, surveillez rigoureusement l'utilisation des équipements de cuisine (four, cafetière, four micro-onde, etc.). L'usage de glace sèche est interdit. Le déclenchement de l'alarme, même fausse, exige une évacuation immédiate des personnes présentes.

SOCAN (Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada)

Prenez note qu'il faudra ajouter au contrat des frais de la SOCAN lorsqu'un locataire prévoit de la musique peu importe la façon dont elle est diffusée (musique ambiante, DJ, musicien, etc.). La SOCAN est l'organisation collective canadienne qui gère les droits d'exécution de plus de 90 000 auteurs, compositeurs et éditeurs membres, en émettant des licences pour l'utilisation de leur musique au Canada.

SOCAN :	musique	avec danse
Salle A+B	70\$	140\$
Salle A ou salle B	34\$	68\$

Stationnement

Aucun stationnement n'est réservé exclusivement aux utilisateurs du centre. Les places de stationnement les plus proches se trouvent sur la rue Sainte-Catherine et la rue Bourassa.

HIVER : La Ville de Saint-Hyacinthe interdit le stationnement dans les rues entre 1h et 6h AM du 15 novembre au 31 mars. L'interdiction est levée pour les dates suivantes : 24-25-26 et 31 décembre, 1 et 2 janvier 2011.

Indications routières

De Montréal ou de Québec: Prenez l'autoroute 20. Prendre la sortie 130 Sud en direction Saint-Hyacinthe/Centre-Ville. Tournez à droite sur le boulevard Laframboise. Tournez à droite sur le boulevard Casavant Ouest. Tournez à gauche sur l'avenue Sainte-Catherine.

Des questions? Des demandes spécifiques?

Lisez bien votre contrat. Si toutefois, vous avez des questions une fois sur les lieux de l'événement, veuillez vous adresser à notre surveillant. Vous trouverez son numéro de téléphone cellulaire sur votre contrat. Il se fera un plaisir de répondre à votre besoin dans la mesure du possible.

Merci de nous avoir choisi et bonne visite chez nous!